



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 19 août 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RETOUR À UN NIVEAU DE RISQUE INCENDIE MODÉRÉ EN SARTHE MAIS LA VIGILANCE DEMEURE

La légère baisse des températures et l'augmentation du taux d'humidité conduisent à placer le département de la Sarthe en risque incendie « modéré » pour les prochains jours, et non plus « sévère ».

En conséquence, les mesures de restriction et de prévention maximales fixées par l'arrêté préfectoral du 7 août 2026 prendront fin ce **mercredi 19 août 2026 à 23h59**.

La plus grande vigilance est toutefois nécessaire et le préfet de la Sarthe **appelle les Sarthoises et les Sarthois à la plus grande prudence** au regard de l'état de sécheresse très avancé de la végétation dans le département et du fait que dans 90 % des cas, l'origine des incendies est liée aux activités humaines.

Il est ainsi rappelé que **jusqu'au 30 septembre 2026**, il est **interdit**, à toute personne sans distinction, d'allumer ou d'utiliser du feu dans les bois et forêts du département et jusqu'à une distance de 200 mètres de ces derniers.

Sont ainsi strictement interdits (y compris pour les propriétaires et les ayants droit) en forêt et en lisière de forêt :

- ***l'organisation de braseros, de méchouis, de barbecues, de feux d'artifice, de feux de camp ;***
- ***l'usage des lanternes volantes ;***
- ***l'enfumage des ruches ;***
- ***le brûlage des déchets verts et des rémanents d'origine agricole ou forestière.***

Il est également **strictement interdit de fumer en forêt ou en bordure de forêt**.

Enfin, le risque d'incendie demeure permanent durant la saison estivale et il incombe à chacun de continuer à être particulièrement vigilant dans ses activités quotidiennes, professionnelles ou non.

Si les conditions météorologiques le nécessitaient, un nouvel arrêté préfectoral pourrait être pris pour interdire temporairement les activités à risque.

Il est rappelé que l'accès aux bois et forêts ainsi que la circulation et le stationnement sur les chemins privés restent soumis à l'autorisation préalable des propriétaires.

Préfecture de la Sarthe
Bureau de la Représentation de l'État et de la
Communication Interministérielle (BRECI)
Place Aristide Briand, 72 041 Le Mans Cedex 9
07.87.46.43.54

pref-communication@sarthe.gouv.fr

